

## **109342 - Quand une pèlerine opte pour un départ anticipé, il n' y a aucun inconvénient à ce qu'elle mandate quelqu'un pour faire la lapidation à sa place en cas de bousculade**

---

### **La question**

Certains hommes craignent que leurs femmes souffrent de la grande bousculade autours des stèles. Quand elle s'amplifie, on peut procéder à la lapidation à leur place. Quand elle diminue, elles doivent le faire elles-mêmes. Peuvent-elles aller le faire elles-mêmes quand la bousculade diminue, même si les hommes l'avaient fait pour elles au paravent?

### **La réponse détaillée**

Louanges à Allah

Quand la bousculade est inévitable, ce qui est le cas au 12 jour, et qu'il y a une forte tendance chez les pèlerins à opter pour un départ anticipé et qu'il n'est pas possible d'attendre que la bousculade diminue, il n'y a aucun inconvénient pour la femme de mandater quelqu'un pour faire la lapidation à sa place. Ce choix s'impose même, vu le danger certain auquel elles'exposeraient en se lançant dans la bousculade.

Pour les autres jours, elle peut retarder la lapidation jusqu'à la fin de la nuit, temps où la lapidation devient aisée.»